



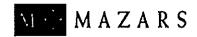
Immeuble Alpha 2000 20ème étage, Rue Gourgas – Plateau 01 BP 1361 Abidjan 01 Immeuble Longchamp 2, boulevard Roume o1 BP 3989 Abidjan 01

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH) S.A.

RAPRORESPECIAL DESCOMMISSAIRES AUX (COMPLES SER LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE VOYAGE AU PROFE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 432 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROFE DES SOCIETES ET DU GIE)

(EXERCICE/CLOSTESTIDECEMBRE 2018)





Immeuble Alpha 2000 20ème étage, Rue Gourgas – Plateau 01 BP 1361 Abidjan 01 Immeuble Longchamp 2, boulevard Roume 01 BP 3989 Abidjan 01

Aux Actionnaires de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) S.A 01 B.P. 1322 Abidjan 01

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE VOYAGE AU PROFIT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des membres du Conseil d'Administration de la société SAPH au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous n'avons pas été informés de rémunérations ou de remboursements visés à l'article précité.

Abidjan, le 18 mars 2019

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers

Souleymane Soro

Expert-domptable Diplômé

Associé/

Matars Côte d'Ivoire

Armand Fandohan Expert-comptable Diplômé

Associé